

COMMUNE DE MAYNAL JURA

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023 A 20 HEURES SEANCE ORDINAIRE

DATE DE CONVOCATION : 01/06/2023 - DATE D’AFFICHAGE : 13/06/2023

Membres présents : Christian BUCHOT, René ROUTHIER, Jacques MOREY, Dominique GUICHON, Josette COMTET, Laurent MICHEL, Isabelle DEVAL

Absents excusés : Patrick COMPAGNON (pouvoir donné à Christian BUCHOT), Gaëlle BERNIER, Sylvain LÉONARD,

Secrétaire de séance : Josette COMTET,

→ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30/03/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 30/03/2023.

→ ELECTIONS SENATORIALES : ELECTIONS DES DELEGUES

Le Maire n’est pas candidat. En effet, dans le cadre de sa fonction de conseiller départemental, il est de facto délégué titulaire.

VU le décret 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l’élection des sénateurs,

VU l’arrêté préfectoral DCL-BRGAE-3920230511-004 du 11 Mai 2023,

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l’ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s’agit de M. Jacques MOREY, René ROUTHIER, Dominique GUICHON et Laurent MICHEL.

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Election du délégué titulaire :

Le Président rappelle l’objet de la séance qui est l’élection du délégué titulaire en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote. Mr Jacques MOREY est candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 08
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 08
- majorité absolue : 05

Ont obtenu :

- Monsieur Jacques MOREY 07 voix. Monsieur Jacques MOREY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants :

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Mr René ROUTHIER, Mme Isabelle DEVAL et Mr Dominique GUICHON sont candidats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 08
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 08
- majorité absolue : 05

Ont obtenu :

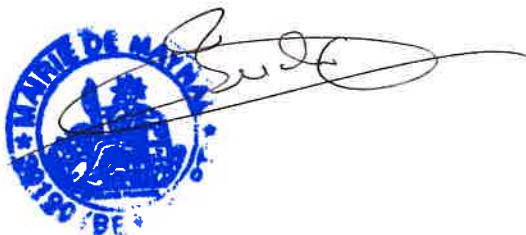
- Monsieur René ROUTHIER 08 voix
- Madame Isabelle DEVAL 08 voix
- Monsieur Dominique GUICHON 08 voix

Monsieur René ROUTHIER, Madame Isabelle DEVAL et Monsieur Dominique GUICHON, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

→ TARIFS SALLE DES FETES A COMPTEUR DU 01/01/2024

Suite à une erreur sur les tarifs annoncés, le Maire décide de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

**Le Maire,
Christian BUCHOT**



A blue circular official stamp of the Mayor's office is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE M...' and '1954 BE'.

**La Secrétaire de séance,
Josette COMTET**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'comtet', is written over a horizontal line.

COMMUNE DE MAYNAL – 39190-

Liste des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 09 Juin 2023

**1/ Elections sénatoriales : élections des délégués (1 titulaire et 3 suppléants) :
Approuvé.**

**2/ Tarifs salle des fêtes à compter du 01/01/2024 :
Reporté au prochain conseil municipal**

DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT	
ARRONDISSEMENT : Lons le Saunier		du Registre des Délibérations du Conseil Municipal	
CANTON : Saint-Amour		Séance du : <u>09 Juin 2023</u>	
Commune de MAYNAL			
OBJET : Elections sénatoriales : élections d'un délégué et de trois suppléants		Étaient présents :	
Date de convocation : 01/06/2023		BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MOREY Jacques, GUICHON Dominique, DEVAL Isabelle, MICHEL Laurent, COMTET Josette,	
Date d'affichage : 13/06/2023		Absents excusés : COMPAGNON Patrick (pouvoir donné à Christian BUCHOT), LEONARD Sylvain, BERNIER Gaëlle,	
N°		Secrétaire de séance : COMTET Josette	
Nombre de Conseillers			
en Exercice		10	
Présents		07	
Votants		08	

VU le décret 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté préfectoral DCL-BRGAE-3920230511-004 du 11 Mai 2023,

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Jacques MOREY, René ROUTHIER, Dominique GUICHON et Laurent MICHEL.

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Election du délégué titulaire :

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Mr Jacques MOREY est candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 08
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 08
- majorité absolue : 05

Ont obtenu :

- Monsieur Jacques MOREY 07 voix. Monsieur Jacques MOREY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants :

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Mr René ROUTHIER, Mme Isabelle DEVAL et Mr Dominique GUICHON sont candidats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 08
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 08
- majorité absolue : 05

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le



ID : 039-213903206-20230609-2023_015-DE

Ont obtenu :

- Monsieur René ROUTHIER 08 voix
- Madame Isabelle DEVAL 08 voix
- Monsieur Dominique GUICHON 08 voix

Monsieur René ROUTHIER, Madame Isabelle DEVAL et Monsieur Dominique GUICHON, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Cette délibération annule et remplace la précédente

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,
Christian BUCHOT**



*La secrétaire,
Josette CONTET*